

## SOMMAIRE

### ◆ MEDECINS

- Amiante : de nouvelles pathologies désormais reconnues comme maladies professionnelles
- Rosp et forfait structure 2023 : une rémunération moyenne en augmentation de 2,5%

### ◆ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Sages-Femmes et Pharmaciens :
  - Contraception, focus sur les marques de préservatifs prises en charge par l'Assurance Maladie
- Professionnels de Santé :
  - Mon espace santé, un agenda pour retrouver ses rendez-vous de prévention et examens importants

## ➡ MEDECINS

### **AMIANTE : DE NOUVELLES PATHOLOGIES DESORMAIS RECONNUES COMME MALADIES PROFESSIONNELLES**

En 2022, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a confirmé que l'amiante est une cause établie de cancer du larynx et de l'ovaire, sur la base d'études publiées depuis 10 ans, notamment par le Centre international recherche sur le cancer (CIRC).

Les tableaux des maladies professionnelles 30 et 30 Bis (pathologies liées à l'amiante) ont été complétés le 14 octobre 2023 par un tableau 30 Ter.

*Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)*

### **ROSP ET FORFAIT STRUCTURE 2023 : UNE REMUNERATION MOYENNE EN AUGMENTATION DE 2,5%**

La rémunération forfaitaire moyenne versée aux médecins libéraux (hors centres de santé) au titre de la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) et du forfait structure progresse en 2023 de 2,5 %.

*Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)*

## ➡ INFORMATIONS GENERALES

✓ Médecins, Sages-Femmes et Pharmaciens :

### **CONTRACEPTION : FOCUS SUR LES MARQUES DE PRESERVATIFS PRISES EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE**

Parmi les mesures mises en place pour faciliter l'accès aux moyens de contraception, la prise en charge de certains préservatifs féminins et masculins s'élargit à de nouvelles marques.

*Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)*

✓ **Professionnels de Santé :**

**MON ESPACE SANTE : UN AGENDA POUR RETROUVER SES RENDEZ-VOUS DE PREVENTION ET EXAMENS IMPORTANTS**

Mon espace santé, le carnet de santé numérique, continue de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités. Il propose désormais un agenda qui permet à chacun de retrouver, en un seul et même endroit, un calendrier prévisionnel rassemblant tous les rendez-vous importants pour le suivi de sa santé, et de celle de sa famille : examens, dépistages ou vaccinations à venir et à réaliser selon l'âge, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants.

*Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)*